

## *Communiqué de presse*

### *Lenoir et Mernier : la Région s'engage*

Au moment où s'engage leur cinquième semaine de lutte, le Conseil Régional réaffirme sa totale solidarité pour mobiliser en faveur des salariés de Lenoir et Mernier LCAB tous les moyens nécessaires à leur reclassement.

Compte tenu du préjudice particulier qu'ils ont eu à subir et dans le cadre des compétences que lui confère la loi, la Région Champagne-Ardenne a proposé de mettre en œuvre un ensemble de mesures supplémentaires et exceptionnelles. Elles s'inscrivent dans le dispositif MUTAREV voté en décembre 2007 par l'Assemblée Régionale, et dont ce sera la première application. Ce dispositif permet d'offrir à présent à chaque salarié, en complément de l'action de l'Etat les financements suivants :

- Financement d'un bilan individuel de compétence approfondi.
- Financement d'une formation qualifiante
- Financement d'une formation de remise à niveau.
- Financement des indemnités de transport et d'hébergement pendant la formation et pour la recherche d'emploi.
- Financement pour l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Financement d'une aide à l'installation en cas de nécessité de changement de domicile.
- Financement d'aide individuelle à la création d'entreprise : phase amont, aval, formation et prime à la création ainsi que d'un suivi pendant 3 ans (ENVOL).

Ces différents dispositifs représentent, au bénéfice des salariés de Lenoir et Mernier LCAB, un effort considérable de la part des contribuables de l'ensemble de la Région.

En plus des moyens ainsi mis en œuvre, la Région s'engage également, à titre exceptionnel et complémentaire à apporter aux salariés licenciés :

- Une aide à la mobilité pour le financement de permis de conduire.
- Pour les personnes ne possédant pas de véhicule, la mise en place d'une antenne de l'association AMIE de Sedan à Charleville-Mézières afin de mettre à disposition des ex-salariés un véhicule pendant 6 mois maximum, avec option d'achat.
- Une prise en charge des frais annexes à toute formation (déplacements, hébergement, restauration).
- Une prise en charge de toutes formations de professionnalisation notamment liée à un emploi à durée déterminée ou par Intérim.

La Région propose enfin de soutenir financièrement tous les plans de formation qui seront mis en place par la SCOP.

Le Conseil Régional, poursuivra, par ailleurs, ses démarches vis-à-vis des Pouvoirs Publics et de l'UIMM pour qu'ils trouvent les moyens de réparer le préjudice moral subi par les salariés lié aux conditions particulières de leur licenciement.

Le Président de la Région l'a écrit au Président Sarkozy dans les termes ci-joints « *ce n'est évidemment pas aux contribuables, ni aux budgets des collectivités de se substituer aux employeurs et de payer les conséquences d'une situation dont ils ne sont nullement responsables* ».